

Je vous prie de ne pas perdre de vue ces considérations lors de l'établissement de vos propositions pour le grade de sous-lieutenant de gendarmerie, et d'assurer, en ce qui vous concerne, l'exécution des prescriptions de M. le Ministre de la guerre.

Recevez, etc.

Le Ministre de la marine et des colonies,
Signé : JAURÉGUIBERRY.

N° 406. — ORDRE *composant les conseils de guerre permanents.*

Le Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Attendu que le départ de plusieurs officiers, membres des conseils de guerre, nécessite le remaniement de leur composition,

ORDONNE :

Art. 1^{er}. L'ordre du 27 février 1879 sur la composition des conseils de guerre est rapporté.

Art. 2. A compter de ce jour, les conseils de guerre seront composés comme suit :

Conseil de révision permanent.

NOTA. Ce conseil ne pouvant être formé, quant à présent, par suite de l'absence d'un officier supérieur pour le présider, les recours en révision contre les jugements d deux conseils de guerre permanents de l'Océanie seront portés au conseil de révision de la Nouvelle-Calédonie, conformément à l'article 3 du décret du 5 mars 1864, jusqu'à la formation du conseil de révision de l'Océanie.

Premier Conseil de guerre permanent.

MM. BONET, lieutenant de vaisseau, *président* ;
HOUEIX DE LA BROUSSE, capitaine d'artillerie,
BOUVIER, lieutenant d'infanterie de marine,
POCARD-KERVILER, lieutenant d'artillerie de marine,
DE DAMIAN, sous-lieutenant d'infanterie de marine, } *juges* ;
CLÉMENTZ, sergent d'infanterie de marine,
DUMAS, maréchal-des-logis d'artillerie,
AUGARDE, lieutenant de vaisseau, *commissaire du gouvernement* ;
CLAVEL, aide-commissaire de la marine, *rapporteur* ;
BÉRARD, maréchal des logis de gendarmerie, *greffier*.

Deuxième Conseil de guerre permanent.

MM. CORNUT-GENTILE, lieutenant de vaisseau, *président* ;
BIENAIMÉ, lieutenant de vaisseau,
CAPITAINE, id. } *juges* ;
LOTTE, enseigne de vaisseau,
PETITJEAN, lieutenant de gendarmerie,
LANFROY, lieutenant d'artillerie,
PERI, 1^{er} maître de timonerie.
PRIOX, sous-commissaire de la marine, *commissaire du gouvernement* ;
FONTAINE, aide-commissaire de la marine, *rapporteur* ;
SIMONNEY, brigadier de gendarmerie, *greffier*.